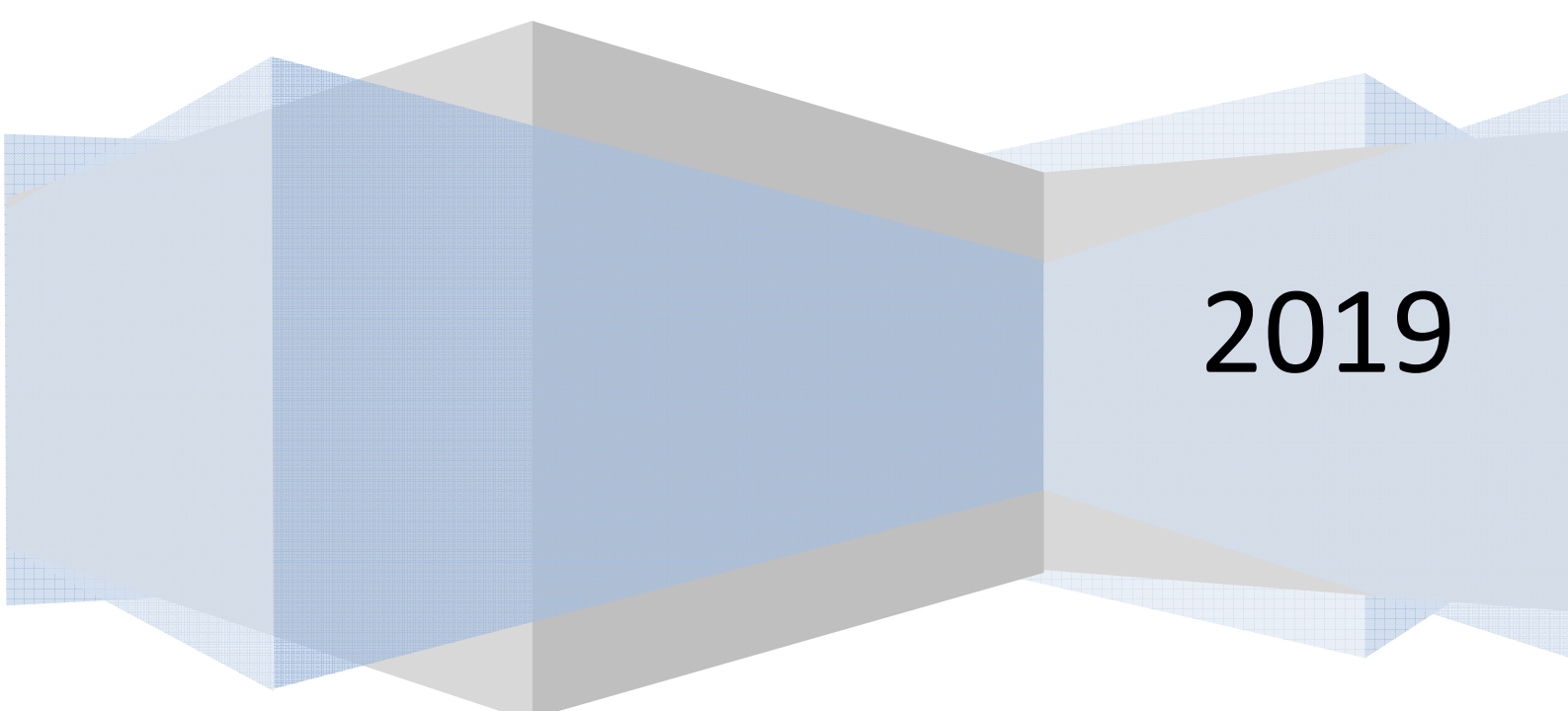


Communauté d'Agglomération Dracénoise

Budget Primitif



2019

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le projet de budget primitif 2019 reprend les tendances du Débat d'Orientation Budgétaire qui a été présenté au cours du dernier conseil communautaire.

1. BUDGET GENERAL

Le budget qui vous est présenté affiche les objectifs suivants :

- Poursuivre la maîtrise et consolidation budgétaire de notre institution dans un contexte de crise et de déficit des comptes publics ;
- Mettre en œuvre une politique d'optimisation de nos moyens et ressources, tout en conservant une capacité d'investissement durant la mandature ;
- Porter les investissements tout au long du mandat, en donnant priorité au recentrage sur nos compétences, et en direction du développement économique, de l'attractivité et de la solidarité du territoire ;

En fonctionnement, le processus de limitation des dépenses de fonctionnement repose principalement sur les axes suivants :

- La politique en matière de personnel, fondée sur un recrutement maîtrisé sur les secteurs prioritaires, ceux impactés par la réorganisation de notre institution, et les services nouveaux,
- La poursuite d'une gestion prudente de la dette. La faiblesse historique des taux d'intérêts permet de souscrire des emprunts nouveaux à des conditions plus avantageuses et de rendre certains arbitrages sur les dossiers en cours.
- Le niveau des subventions versées aux associations est aujourd'hui réinterrogé, à la lumière des restrictions de recettes observées.

En matière d'investissement, la section d'investissement retient les projets objet du PPI « tranche 2019 » complétés de la clause de revoyure. Elle est bien évidemment ajustée au regard de l'état d'avancement des opérations.

Dans ce contexte, le budget de fonctionnement demeure maîtrisé, hors aléas

1.1.1. Les Recettes :

Hors résultats, les recettes réelles sont en hausse de 0,8% par rapport au BP 2018. Elles sont pour l'essentiel constituées par, de la Fiscalité Professionnelle Unique (TPU), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée fait apparaître un montant total (y compris dotation de compensation) à 7,07M€.

Ainsi, la DGF ne représente plus que 11% des recettes de fonctionnement (hors excédent), contre 12% en 2018. Pour mémoire cette DGF était encore de 11,1M€ en 2011.

Les recettes de la Fiscalité (dont la TEOM) sont valorisées à 50,9M€ dont :

- 18,8M€ de TEOM,
- 6,2M€ qu'il nous faudra reverser au profit du Fonds National de Garanti Individuel des Ressources (FNGIR). Ces recettes fiscales représentent ainsi 79,5% des recettes de fonctionnement.

La hausse estimée de TEOM est de 867K€ (+4,8%) par rapport au BP 2018, sous l'action de la seule progression des bases. Le taux unique de 12%, est maintenu depuis 2008 est atteint pour l'ensemble des communes depuis 2018.

CHAPITRE 73 Produit fiscal	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Total fiscalité	24 484 000	24 300 000	24 600 000	25 855 000,00
Reversement (FNGIR)	6 178 000	6 207 763	6 207 763	6 207 763,00
TEOM	17 160 806	17 570 000	18 000 000	18 867 000,00

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

1.1.2. Les Dépenses :

Hors reprise des résultats antérieurs, les **dépenses de fonctionnement** sont en hausse de 3,5% par rapport au BP 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement elles sont en hausse de 2,4%. Mais, il est à noter que si nous devons sortir de nos prévisions de dépenses, les conséquences budgétaires liées à la fermeture du Balançan et à la hausse des tonnages d'OM collectés, cette variation serait alors une baisse de 0,2 %.

Ce projet de budget primitif tient compte bien évidemment :

- du fonctionnement d'équipements en année pleine,
- du fonctionnement des équipements qui seront « ouverts » courant 2019,
- des actualisations de prix de nos différents marchés d'entretien.

✚ Compte tenu des éléments qui précèdent, le chapitre des **charges à caractère général (chapitre 011)** est en hausse de 6,6%, 1,4M€ par rapport au BP 2018.

✚ Le chapitre **des charges du personnel** (chapitre 012) augmente de 3,8% par rapport au BP 2018, et intègre

- ✓ la masse salariale liée à la création du service commun avec les communes des Arcs et de Châteaudouble.
- ✓ Le GVT
- ✓ Les recrutements
- ✓ Les saisonniers

Ces charges de personnel représentent 24,6% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

✚ Les dépenses comprennent, par ailleurs, au vu des **atténuations de charges (chapitre 014)**, les reversements aux communes au titre de l'attribution de compensation provisoire qui s'élève à 5,07M€, et la dotation de solidarité provisoire qui s'élève à 685K€.

Ces deux sommes représentent 8,8% des dépenses réelles de fonctionnement et 18% de la Fiscalité (hors TEOM). Ce chapitre varie à la baisse de 0,8% (transfert de charges lié à l'entretien des ZAE qui ont intégré le patrimoine de l'agglo). Ce chapitre intègre également le reversement au profit du FNGIR (6,2M€).

- ✚ **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65), intègrent les indemnités des élus, les subventions aux associations pour un montant total de 1,45M€, auxquelles il faut ajouter une participation destinée au SDIS de 4,7M€. Ce chapitre est en baisse de 2,3% dont 160K€ liés à la baisse de la contribution au SDIS.
- ✚ **Les charges financières (chapitre 66)** en lien avec le remboursement de nos prêts sont en baisse de 85K€, représentent une baisse de 9,7%. Toutefois nous avons conservé une somme de 10K€ pour faire face à d'éventuelles hausse de taux.
- ✚ Hors résultat, le chapitre des **charges exceptionnelles (chapitre 67)** est en baisse de 8,8% car il intègre la baisse de la participation au Syndicat mixte de l'Argens (SMA) (-130K€) due à la prise en charge sur la section de d'investissement d'une partie des travaux réalisés par le SMA.

Dans le projet présenté les excédents cumulés sont intégrés.

Pour mémoire l'excédent de fonctionnement reporté est de 8,3M€.

Pour le reste, le chapitre 67 intègre la participation au budget de l'OTI maintenue à 650K€ et celle au Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour 700K.

Enfin, le chapitre des dotations aux amortissements (chapitre 68) est en augmentation 902K€ sous l'effet de nos investissements passés.

Ainsi établies la balance dépenses/recettes permet de présenter un budget primitif à l'équilibre à 72,4M€.

1.2. La C.A.D. continue à investir

Concernant les **opérations d'équipement**, les dépenses s'élèvent à **21, 7M€**. Pour information, les restes à réaliser sont arrêtés à 7,7M€ en dépenses et 16,7M€ en recettes. Ces éléments sont intégrés au projet de budget primitif.

La section d'investissement englobe également le remboursement du capital de la dette pour 2,3M€, et les amortissements de subventions pour 1,9M€.

Un financement des investissements qui demeure équilibré.

1.2.1. Les Recettes :

Les recettes sont constituées:

- de subventions et participations : 4,9M€, (dont contrat de ruralité 1,5M€, CRET 650K€, contrat de territoire 600K€, crédit d'Etat aide à la pierre 2,2M€...)
- de dotations du FCTVA : 2,1M€
- d'un autofinancement (amortissements) : 7,5M€ (soit 34,5% des dépenses d'équipement)
- d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 8,5M€. Pour mémoire, au BP 2017 un emprunt d'équilibre de 8,8M€ était inscrit, seul 1M€ ont été utilisés.

1.2.2. Les Dépenses :

Dans de projet de BP 2019, nous retrouvons des dépenses d'équipement issues de la déclinaison annuelle du PPI ainsi que celles liées à la clause de revoyure. Au total cela représente un montant de 21,7M€.

Concernant l'encours de dette, il est valorisé pour 2019 à 31,9M€. Au titre de la Charte Gissler, tous nos dossiers sont notés « 1A », sachant que les notes peuvent s'échelonner de 1 à 6 suivant le type de taux retenu, et de A à F pour les effets de leviers potentiels. Notre EPCI n'a donc aucun prêt structuré ou toxique.

2. Un BUDGET DES TRANSPORTS Communautaires qui affiche une fréquentation en hausse et des projets structurants.

L'activité de ce service public est impactée par la mise en place des propositions retenues dans le cadre de l'étude de restructuration du réseau.

En parallèle du fonctionnement, les dépenses d'équipement intègrent la stratégie de transition énergétique avec le renouvellement partiel du parc par deux bus au GNV. Elles intègrent également l'aménagement d'arrêts, des acquisitions et travaux en vue de l'aménagement de la cave coopérative de Draguignan.

2.1. Section de Fonctionnement :

La section s'équilibre en recettes et dépenses à 13,9M€ (dont 5,1M€ d'excédent)

2.1.1. Les Recettes :

Elles comprennent notamment le Versement Transport à hauteur de 4,9M€, des subventions d'exploitation dont une dotation du conseil général de 2,7M€, le produit de la vente de tickets pour 869K€, la participation des communes au transport scolaire pour 25K€ et la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) de l'Etat pour 105K€.

2.1.2. Les Dépenses :

2.2. Section d'Investissement :

La section s'équilibre en recettes et dépenses à 3,4M€ (dont restes à réaliser et besoin de financement)

2.2.1. Les Dépenses :

Les dépenses prévues sont les suivantes :

Libellé compte	BP 2019	Observations
AUTRESCONSTRUCT°	4 000,00	Petits travaux
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 000,00	Renouvellement postes informatiques
FRAIS D'ETUDES	70 000,00	Etude Moe site ancienne cave coop.
TERRAINS BATIS	350 000,00	Acquisition maison + terrain prox cave coop
INSTAL GÉNÉRALES CONSTRUCT°	6 000,00	Implantations poteaux bus
AUTRESCONSTRUCT°	8 000,00	Petits travaux
CONSTRUCTIONS	812 000,00	Pôle transport + solde travaux gare des Arcs (accessibilité) 12K€
OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	113 000,00	remboursement du capital de la dette
AUTRESCONSTRUCT°	274 000,00	abris bus + aire de covoiturage + abri le Muy
INSTALLAT° SPÉCIFIQUE	50 000,00	grosses réparations bus
MATÉRIEL TRANSPORT EXPLOITAT°	20 000,00	réassort matériel billettique
MATERIEL DE TRANSPORT	535 000,00	V service + bus
Tunnel de lavage	50 000,00	
Besoin de financement exercice antérieur	923 740,98	
restes à réaliser	265 155,44	

2.2.2. Les Recettes :

Elles sont constituées pour l'essentiel, des dotations aux amortissements (235K€), et d'un emprunt prévisionnel d'équilibre.

3. Le BUDGET DU SPANC

3.1. Section de Fonctionnement :

La section s'équilibre en recettes et dépenses à 413K€ (dont 109K€ d'excédents), intégrant les excédents cumulés, avec une redevance assainissement (200K€) et les subventions de l'agence de l'eau en baisse, permettant toujours d'équilibrer le budget. Ce service intègre pour 2019 le financement nécessaire à l'éventuel recrutement d'un directeur pour préparer la prise de compétence eau/assainissement.

3.2. Section d'Investissement :

La section s'équilibre en recettes et dépenses à 36K€ (dont 4K€ d'excédents). Cette section reprend des inscriptions relatives à l'acquisition d'un nouveau logiciel. Cette somme est financée par l'affectation des résultats et les écritures d'amortissement.

4. Le BUDGET de l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 1,3M€ en section de fonctionnement (dont 247K€ d'excédents), et 79K€ en section d'investissement (dont 59K€ d'excédents).

On constate ainsi que les chapitres de fonctionnement sont en légère augmentation telles les charges à caractère général (chapitre 011) 5,8% et celles des charges de personnel (chapitre 012) 0,3%.

Concernant les recettes, ce budget prévoit le versement d'une subvention d'équilibre du budget général de 650K€ comme en 2018, grâce à la perception de la taxe de séjour via les plateformes de réservation type RB'n B, et ce pour un montant total prévu de 340K€.

5. Les ZAC communautaires

En dehors du budget des Bréguières qui est proposé avec les seules sommes liées à la reprise des résultats, les budgets suivants, Ste Barbe, 4 chemins, l'Ecluse et Ferrières, intègrent également les crédits nécessaires à l'avancement des études, travaux et cessions liés à l'avancés de ces opérations.

6. La Maison de Santé

Le budget primitif reprendra les éléments financiers tels que constatés au CA 2018. Nous restons toujours dans l'attente de la transmission par les services de l'Etat d'un compte de gestion définitif.

De ce fait, le projet de BP 2019 sera sans doute ajusté en cours d'année.